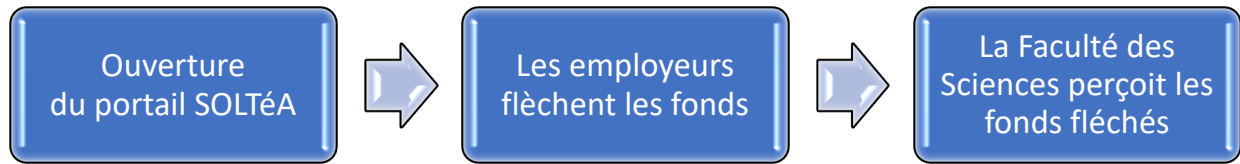


Étapes à suivre pour nous attribuer votre Taxe d'Apprentissage



2 périodes de répartition
pour les employeurs :
26 mai 2026 → 21 août 2026
3 septembre 2026 → 21 octobre 2026

À partir du
1^{er} septembre
2026

Étape 1 : Connectez-vous avec vos identifiants Net-entreprise sur la plateforme de répartition SOLTÉA : <https://www.soltea.education.gouv.fr/>

Étape 2 : Cliquez sur l'onglet situé en haut à droite de la fenêtre :
« Recherche établissement »



Étape 3 : Cliquez sur « Lancer une recherche » avec comme mots clés :
UFR Sciences Jean Perrin Lens

Étape 4 : Cliquez sur « voir la fiche » relative à l'UFR des Sciences Jean Perrin.

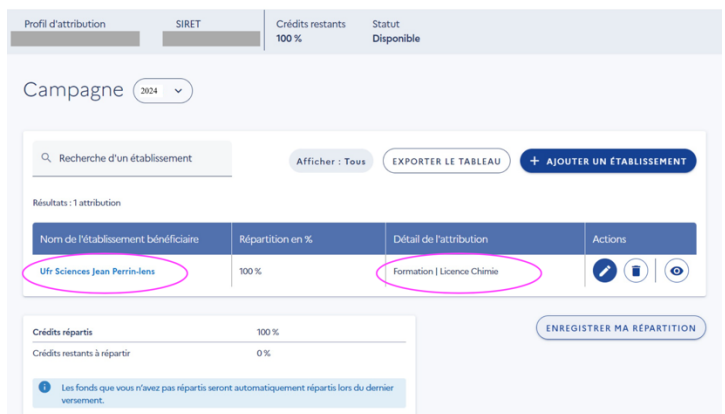
Dans la rubrique « Répartition de mon solde » cochez la case correspondante selon que vous souhaitez affecter votre contribution à la composante ou bien à une formation en particulier parmi la liste proposée.

Cliquez ensuite sur « Enregistrer mes choix ».

Un message s'affiche qui vous permet d'accéder à la synthèse de votre sélection.

Étape 5 : Effectuez une capture d'écran ou envoyez un mail à :
ta-faclens@univ-artois.fr
pour nous informer de votre attribution.

Cette dernière étape est primordiale pour nous car elle nous permet de justifier votre contribution auprès des services compétents.



Profil d'attribution	SIRET	Crédits restants	Statut
		100 %	Disponible

Campagne 2024

Recherche d'un établissement

Résultats : 1 attribution

Nom de l'établissement bénéficiaire	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Ufr Sciences Jean Perrin-lens	100 %	Formation Licence Chimie	

Crédits répartis: 100 %
Crédits restants à répartir: 0 %

ENREGISTRER MA RÉPARTITION

Les fonds que vous n'avez pas répartis seront automatiquement répartis lors du dernier versement.